



Fribourg, le 25 septembre 2018

Comité de pilotage liaison Marly-Matran
p.a. Monsieur le Conseiller d'Etat
Jean-François Steiert
Rue des Chanoines 17
Case postale
1701 Fribourg

réf. 6532.04, pb

Projet de liaison routière Marly-Matran Etude préliminaire du remaniement parcellaire agricole

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le comité d'initiative, mandaté par le Service des Ponts et Chaussées, a entrepris depuis novembre 2017 l'étude préliminaire du remaniement parcellaire agricole (RP), soit une des mesures d'accompagnement de la liaison routière Marly-Matran. Cette étude préliminaire met l'accent sur les problématiques de la propriété foncière et des accès agricoles à maintenir ou à créer en relation avec les emprises et contraintes de la nouvelle liaison routière.

Selon l'avant-projet de liaison routière qui a été porté à notre connaissance, il s'avère que les emprises totales sur les terrains agricoles sont estimées à environ 7 hectares dont plus de 2 hectares sont répertoriés en surfaces d'assolement (SDA). Le périmètre provisoire du RP, défini par le comité d'initiative, englobe les surfaces agricoles sur le territoire de la commune de Marly (secteur Chésalles) à l'exception des forêts. Ce périmètre est délimité au nord par la Gérine, à l'ouest par la Sarine, au sud par la limite communale de Marly et à l'est par le ruisseau de Copy. A ce stade de l'étude, il n'est pas prévu d'extension sur les territoires des communes d'Arconciel et de Hauterive.

Dans la phase inventaire des propriétés, il nous est apparu que l'Etat de Fribourg n'est propriétaire d'aucun terrain agricole dans le périmètre provisoire du RP et que celui-ci ne dispose pas de possibilités de compensations en vue de l'acquisition des 7 hectares nécessaires au projet de liaison routière. Fort de ce constat, il nous paraîtrait judicieux d'étendre ce périmètre provisoire sur une partie de l'immeuble 1252 RF de Marly à l'est du ruisseau de Copy (voir plan de situation annexé). Ce terrain agricole d'environ 4.5 hectares est délimité au nord par les berges boisées de la Gérine, à l'ouest et au sud par celles du ruisseau de Copy et à l'est par le chemin de Vuisserens. L'accès est actuellement garanti par un pont situé au sud sur ce même ruisseau et déjà utilisé pour le trafic agricole.

Selon le plan d'aménagement local de la commune de Marly, actuellement en phase d'examen préalable, ce secteur du lieu-dit « Pré aux Moines », à savoir les immeubles 1252, 1254 et 1255 RF propriétés de l'Etat de Fribourg, sera affecté en zone d'activité à condition que la liaison routière Marly-Matran soit réalisée.

Le secteur que nous proposons devrait être maintenu en zone agricole et nous évoquons encore ci-dessous quelques arguments en vue d'étayer notre proposition.

- superficie d'environ 4.5 hectares indispensable aux compensations foncières
- limitation des possibilités de construire dans ce secteur avec notamment des contraintes d'implantation (distances aux haies et forêts existantes, distances à la ligne à haute tension etc...)
- présence de drainages et problématiques des eaux souterraines le long de la Gérine

Nous espérons vivement que notre proposition soit analysée de manière attentive et qu'une entrée en matière puisse avoir lieu. Nous nous tenons à l'entière disposition du comité de pilotage pour en discuter ainsi que pour une éventuelle vision locale.

Dans l'attente de votre prochaine réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de toute notre considération.

Pour le comité d'initiative

Pascal Bongard
Secrétaire



Maurice Horner
Président



Membres du comité d'initiative

Maurice Horner, président, agriculteur, route de Chésalles 128, 1723 Marly
Erwin Häni, membre, agriculteur, chemin de Vuissereins 20, 1723 Marly
Dominique Schorderet, membre, agriculteur, route de Chésalles 124, 1723 Marly
Pascal Bongard, ing. géomètre officiel, en charge du mandat de l'étude préliminaire

Annexes : plan de situation
plan du périmètre provisoire